***Tetsavé***

***Sanctification des proches***

*(Discours du Rabbi, Likouteï Si’hot, tome 6, page 170)*

Le verset Tetsavé 28, 1 dit : «Quant à toi(1), rapproche de toi Aharon, ton frère et ses fils avec lui». En effet, la Parchat Tetsavé rapporte les Injonctions que le Saint béni soit-Il transmit à Moché, notre maître, concernant les instruments du Sanctuaire et les vêtements du Cohen, qui devaient être réalisés avant l’édification du Sanctuaire(2). Au début de cette Paracha, une première Injonction est donc édictée à Moché : «Quant à toi, rapproche de toi Aharon, ton frère et ses fils avec lui».

Cela veut dire que Moché devait rapprocher de lui Aharon et ses fils, les séparer du peuple pour en faire des Cohanim(3). Cette Injonction précise : «rapproche de toi», car Moché était déjà lui-même un Cohen, mais ses fils n’avaient pas hérité de cette qualité, qui fut confiée uniquement à la descendance d’Aharon(4). Moché devait donc rapprocher Aharon et ses fils de lui, afin qu’ils deviennent Cohen comme lui.

Ce qui vient d’être expliqué souligne l’immense élévation que possèdent les Cohanim. Car, ce titre de Cohen(5) aurait pu être décerné à un homme en fonction de ses actions. On aurait pu imaginer que seul celui qui assume le service sacré soit défini comme un Cohen et uniquement pendant qu’il le fait. En l’occurrence, à l’inverse de tout cela, le titre de Cohen ne décrit pas une action, mais bien la nature profonde d’un homme ayant été définitivement sanctifié par le Saint béni soit-Il Lui-même(6).

Ainsi, le Saint béni soit-Il ordonne ici à Moché : «Quant à toi, rapproche de toi», c’est-à-dire de ton propre niveau spirituel. Moché, notre maître était totalement attaché au Saint béni soit-Il(7). Il Lui parlait face à face et il était un : «homme de D.ieu»(8), ce qui est précisément le rôle d’un Cohen.

Moché, notre maître, recevait donc l’Injonction de prélever une parcelle de sa propre sainteté, si particulière et de la transmettre à ceux qui allaient devenir Cohen(9), comme lui. Puis, par la suite, ceux-ci seraient eux-mêmes en mesure de transmettre cette sainteté à leurs enfants après eux.

On observe ici un fait extraordinaire. Moché, notre maître, était le chef de tout le peuple d’Israël. Malgré cela, il lui fut demandé de rapprocher de lui, tout particulièrement, «au sein des enfants d’Israël», Aharon et ses fils, afin qu’ils reçoivent la sainteté liée à l’état de Cohen, au profit de tous les enfants d’Israël.

Il en est de même également pour celui qui est le successeur de Moché, en chaque époque(10) et qui assume sa fonction, le Tsaddik, chef de la génération, qui accorde son influence à tous ceux qui la constituent, au même titre que la tête fait fonctionner tous les membres du corps et les vivifie.

Simultanément, le Tsaddik insuffle également des forces particulières à ceux qui sont proches de lui, à ses disciples et à ceux qui suivent sa voie(11). Ceux-là reçoivent, de sa part, une influence spécifique, une certaine forme de sainteté, ainsi qu’il est dit : «Quant à toi, rapproche de toi»(12).

Une précision doit être introduite. Un Juif pourrait penser que, s’il a trébuché dans différents domaines, s’il n’est plus un Cohen assumant une mission sacrée, il ne lui est plus possible, désormais, de se lier au Moché de sa génération. On lui répondra donc que l’Injonction : «Quant à toi, rapproche de toi» fut énoncée, dans la Torah, avant celle de porter les vêtements du Cohen et avant l’initiation au service dans le Sanctuaire. En effet, la sainteté liée à cette forme du service de D.ieu appartient à la nature profonde de celui qui la possède. Elle émane du simple fait d’être proche de Moché, notre maître(13).

Chacun a donc le mérite et la responsabilité de guérir ses «infirmités»(14), d’endosser ses vêtements de Cohen et de commencer à agir comme un Cohen, à diffuser la Lumière de la Torah et de la ‘Hassidout auprès des autres Juifs, afin qu’ils deviennent, à leur tour, Cohen.

C’est précisément une telle attitude(15) qui hâtera et qui rapprochera la révélation du troisième Temple, lors de la délivrance véritable et complète, avec la venue de notre juste Machia’h, très bientôt et de nos jours.

**Notes**

(1) Ces propos s’adressent à Moché, notre maître.

(2) Afin d’y être utilisés.

(3) Jusqu’alors, Moché, notre maître était le seul et unique Cohen.

(4) En d’autres termes, la charge de Cohen n’était pas héréditaire, quand elle appartenait à Moché et elle le devint quand elle passa à Aharon.

(5) Dans son acceptation générale, celui qui assume le service de D.ieu.

(6) Dès lors que le titre de Cohen est héréditaire et peut donc être possédé par l’enfant qui vient de naître.

(7) Au point de ne pas posséder d’existence propre, ainsi qu’il est dit : «Que sommes-nous ?».

(8) Selon l’expression des versets Devarim 33, 1 et Tehilim 90, 1. Ainsi, commentant le verset : «Restez là et j’entendrai ce que l’Eternel ordonne pour vous», Rachi s’exclame : «Heureux l’homme qui est capable de dire cela !».

(9) Son frère et ses neveux.

(10) Comme l’expliquent, notamment, le Zohar, tome 3, à la page 273a et les Tikouneï Zohar, au Tikoun n°69.

(11) En plus de la vitalité qu’il accorde à toute la génération.

(12) Selon l’expression du Tanya : «celui qui est plus proche de lui reçoit la bénédiction avec une plus grande proximité».

(13) Et, cette proximité peut être retrouvée à tout moment.

(14) Au sens moral. En effet, une infirmité physique empêche le Cohen de prendre part au service, dans le Temple. Par analogie, une infirmité morale est donc tout ce qui fait obstacle au service de D.ieu.

(15) En effet, être Cohen, au sens physique, n’est possible que par une transmission héréditaire, alors qu’être Cohen, au sens moral, doit être le fait de chaque Juif, comme le souligne, notamment, le Rambam.

\* \* \*

***Le Nom de Moché***

*(Discours du Rabbi, Likouteï Si’hot, tome 21, page 173)*

La Parchat Tetsavé est la seule Sidra de la Torah, depuis la naissance de Moché, notre maître, relatée dans la Parchat Chemot, dans laquelle son nom n’est pas mentionné(1). Le Baal Ha Tourim écrit, à ce propos(2) : «Il en est ainsi parce que Moché avait dit à D.ieu que, s’il ne pardonnait pas la faute du veau d’or, ‘de grâce, efface-moi du livre que Tu as écrit’ et ceci se réalisa effectivement dans cette Paracha, car les mots du Tsaddik s’accomplissent en tout état de cause, y compris quand ils sont assortis d’une condition(3)».

Chaque point de la Torah est particulièrement précis. Cela veut dire qu’en l’occurrence, la Parchat Tetsavé a été choisie pour que s’y accomplisse la requête de Moché, «de grâce, efface-moi du livre que Tu as écrit», qui est énoncée dans la Parchat Ki Tissa. Il faut en déduire que ceci est lié au contenu de cette Paracha(4).

On peut donc s’interroger, à ce propos : quel rapport y a-t-il entre cette requête de Moché : «de grâce, efface-moi du livre que Tu as écrit» et la Parchat Tetsavé, présentant la Mitsva de l’allumage du Chandelier, la préparation des vêtements du Cohen, l’initiation d’Aharon et de ses enfants au service dans le Sanctuaire et la construction de l’autel pour le sacrifice des encens, plus que toute autre Sidra de la Torah ? Pourquoi est-ce précisément cette Parchat Tetsavé qui a été choisie pour être celle en laquelle le nom de Moché, notre maître, n’est pas mentionné une seule fois ?

Pour répondre à cette question, il faut, tout d’abord, préciser le sens de cette requête de Moché, notre maître : «De grâce, efface-moi du livre que Tu as écrit». Que recherchait Moché, quand il formula cette requête ?

L’apport de Moché est la Torah, qui porte son nom(5), ainsi qu’il est dit : «Souvenez-vous de la Torah de Moché, Mon serviteur»(6). Effacer son nom de la Torah revient donc à remettre en cause la base même de son existence. Comment Moché pouvait-il être prêt à cela ? Bien plus, il n’était pas personnellement concerné par la faute du veau d’or(7), puisqu’il se trouvait sur le mont Sinaï, quand elle fut commise !

L’explication est la suivante. Moché, en tant que berger d’Israël, était attaché à tous les Juifs, au point d’être indissociables d’eux. Comme l’écrit Rachi(8), «Moché est Israël et Israël est Moché». De ce fait, quand les enfants d’Israël commirent la faute du veau d’or, Moché subit lui-même la descente consécutive.

Ainsi, Moché, notre maître était attaché aux enfants d’Israël, plus fortement encore qu’à la Torah. De ce fait, il fit preuve de la plus grande abnégation pour ses frères, plus que pour la Torah elle-même, au point d’être disposé à ce que l’on efface son nom de la Torah, si le Saint béni soit-Il ne pardonnait pas leur faute, celle d’hommes qui avaient été prêts à servir les idoles(9).

Ce qui vient d’être dit justifiera le choix de la Parchat Tetsavé pour que n’y soit pas mentionné le nom de Moché. Le nom d’un homme ne décrit pas l’essence de sa personnalité(10). Il permet uniquement que celui-ci soit appelé par son interlocuteur(11). Un homme est infiniment haut, plus profond que le nom qu’il porte.

La Parchat Tetsavé ne mentionne, certes, pas le nom de Moché. En revanche, elle exprime une partie plus haute et plus profonde de lui-même, l’essence de sa personnalité, bien au-delà de son nom. En l’occurrence, l’essence de Moché, notre maître, en tant que berger d’Israël, qui rassemble et réunit tous les enfants d’Israël, est son désir de faire don de sa propre personne pour eux, y compris pour ceux qui ont commis une faute aussi grave que celle du veau d’or.

Ce lien profond s’exprime donc dans la Parchat Tetsavé, qui décrit le service de D.ieu, dans le Sanctuaire, notamment la partie de ce service qui était effectué par Aharon, le Cohen. En effet, la Paracha souligne très clairement que tout ce qu’il fit était accompli par l’intermédiaire de Moché, notre maître. Il est dit, à ce propos, que : «ils t’apporteront de l’huile d’olive pure, concassée pour le luminaire, afin d’allumer la lumière perpétuelle».

Ainsi, le Chandelier était allumé par Aharon, le Cohen, mais les enfants d’Israël devaient en apporter l’huile précisément à Moché(12). Car, Aharon avait une influence uniquement sur ceux qui étaient directement concernés par le service de D.ieu du Chandelier(13), éclairant par : «la bougie (qui) est une Mitsva et la Torah (qui) est une lumière».

Moché, en revanche, réunissait tous les Juifs ensemble. Il pouvait donc atteindre également ceux qui se trouvaient dans la situation la plus basse, en leur service de D.ieu(14). C’est donc à lui qu’il fallait apporter cette huile.

Il est dit ensuite : «Quant à toi, rapproche de toi Aharon, ton frère et ses fils avec lui, afin qu’ils soient Cohen pour Moi. Et, tu feras des vêtements sains pour Aharon, ton frère», même si cela semble ne concerner qu’Aharon et que l’on se demande donc pourquoi il appartenait à Moché de le faire. En effet, Aharon était un Cohen et il n’était donc en relation qu’avec ceux qui étaient capables de servir D.ieu à un haut niveau(15).

D.ieu voulut donc que les préparatifs et l’initiation d’Aharon et de ses enfants au service de D.ieu du Cohen soient réalisés par Moché. Par son intermédiaire, en effet, tous les Juifs à la fois étaient mis en relation avec une telle forme du service de D.ieu(16). C’est lui, en effet, que réunissait tous les Juifs ensemble.

Il est dit, enfin : «Tu feras un autel pour offrir le sacrifice des encens». Tout de suite après qu’Aharon ait été initié à son rôle de Cohen, est énoncée l’Injonction d’édifier l’autel intérieur, sur lequel était offert le sacrifice des encens. Celle-ci, en apparence, aurait dû être mentionnée au préalable, dans la Parchat Terouma, dans laquelle figurent les Injonctions relatives à l’autel extérieur(17) et à ses instruments.

En fait, la Torah traite de l’autel intérieur après l’initiation d’Aharon à sa fonction de Cohen, qui fut réalisée par Moché, parce que certains des ingrédients du sacrifice des encens n’avaient pas une bonne odeur. Nos Sages, dont la mémoire est une bénédiction, en déduisent(18) la nécessité de réunir tous les Juifs à la fois, y compris les impies(19). Il pouvait en être ainsi grâce à Moché, comme on l’a indiqué au préalable.

C’est donc précisément cette Paracha qui a été choisie pour que le nom de Moché, notre maître, n’y apparaisse pas. En effet, même si son nom n’est pas mentionné, l’essence de sa personne y apparaît clairement.

C’est le sens du verset : «Et, toi, tu ordonneras aux enfants d’Israël». Le mot : «toi» se rapporte ici à Moché, à l’essence de sa personne, qui peut réunir tous les enfants d’Israël à la fois(20), y compris ceux qui sont susceptibles de commettre des fautes et même une faute aussi grave que celle du veau d’or.

Il découle de ce qui vient d’être dit un merveilleux enseignement pour le service de D.ieu, s’appliquant à tous, sans distinction. Moché, notre maître, était prêt à donner ce qui était la part essentielle de sa vie, son lien avec la Torah, pour sauver les enfants d’Israël. Chacun doit donc adopter la même attitude, non seulement aimer son prochain, chaque Juif et tous les Juifs à la fois, mais aussi faire don de sa propre personne, en la matière, en imitant l’exemple de Moché, qui était prêt au sacrifice de sa propre personne.

**Notes**

(1) Il en est ainsi jusqu’au livre de Devarim, le Michné Torah, dans lequel certaines Sidrot ne mentionnent pas non plus le nom de Moché, notre maître. Néanmoins, ce livre de Devarim commence par : «Voici les paroles que Moché prononça» et l’on peut donc penser que cette phrase introduit l’ensemble du livre, comme cela est expliqué par ailleurs.

(2) Dans son commentaire de la Torah, au début de la Parchat Tetsavé.

(3) Selon l’affirmation de la Guemara, dans le traité Makot 11a.

(4) C’est pour cette raison qu’elle a été désignée pour qu’y soit satisfaite la demande de Moché.

(5) Parce qu’il fit don de sa propre personne pour elle.

(6) Mala’hi 3, 22.

(7) C’est pour obtenir son expiation qu’il formula cette requête.

(8) Dans son commentaire du verset ‘Houkat 21, 21.

(9) C’est-à-dire d’hommes très bas, qui avaient commis une faute grossière.

(10) C’est la raison pour laquelle deux personnes très différentes peuvent porter le même nom.

(11) Ce qui n’est qu’un acte superficiel et extérieur.

(12) Il en résulte que Moché est effectivement présent dans cette Paracha.

(13) Son influence, au final, était donc relativement limitée.

(14) Y compris ceux qui avaient servi le veau d’or.

(15) Comme on l’a indiqué pour l’allumage du Chandelier.

(16) Chacun peut ainsi être un Cohen dans la dimension morale, comme on l’a vu dans l’extrait précédent.

(17) Celui des sacrifices animaux.

(18) La Guemara, dans le traité Kritout 6b, dit que : «chaque jeûne auquel ne prennent pas part les impies d’Israël n’est pas un jeûne. En effet, le galbanum avait une mauvaise odeur et le verset le mentionne, néanmoins, parmi les ingrédients du sacrifice des encens».

(19) Ceux qui «ne sont pas en odeur de sainteté».

(20) Comme on le sait, Tetsavé est de la même étymologie que *Tsavta*, le lien.

\* \* \*